

Valeurs moyennes des Reliquats Sortie Hiver Puy-de-Dôme - 2019

Précédent	sols argileux			sols non argileux	
	Terre noire	Argilo-calcaire moyen à profond	Argilo-calcaire superficiel	Alluvions (Limons Sableux)	Argilo-sableux
Betterave	92	76	80	76	69
Céréales pailles enfouies	110	100	101	77	80
Céréales pailles enlevées	115	105	93	92	95
Colza	101	89	83	68	63
Féverole, Lupin	101	90	81	76	69
Luzerne, Trèfle	101	136	81	76	69
Maïs fourrage	94	75	81	72	50
Maïs grain ou semence en sec	79	70	61	63	50
Maïs grain ou semence irrigué	102	90	81	74	50
Oignons, Ail, Echalote	160	92	81	76	69
Pois, soja, haricot	130	77	81	80	69
Pomme de terre	143	101	81	76	69
Tabac	101	90	81	76	69
Tournesol	82	73	59	43	47
Reliquat moyen/ type de sol	101	90	81	76	69

Tableau indicatif des valeurs moyennes de reliquats par type de sol en fonction des précédents.

Moyenne établie sur un échantillon de 1247 parcelles n'ayant pas reçu d'apport organique à l'automne 2018.

Pour les Limons sableux hydromorphes et les sols sableux, le faible nombre d'échantillons ne permet pas de proposer des valeurs représentatives. Une évaluation a été réalisée dans le cas de couples (précédent X type de sol) pour lesquels un nombre réduit de résultats ne permettait pas d'obtenir une moyenne statistiquement représentative, mais pour lesquelles nous avons des données suffisantes par type de sol.

REMARQUES : pour l'établissement du plan de fumure :

- Suite aux conditions difficiles de démarrage des CIPAN, cet automne, on n'observe pas en moyenne de différence de Reliquat sortie hiver, entre cultures avec CIPAN et cultures sans CIPAN.

- Pour les précédents ne figurant pas dans le tableau, se référer à la valeur du reliquat moyen du type de sol (dernière ligne du tableau).

- Pour les parcelles ayant reçu un apport d'effluents à C /N élevé (composts, fumiers de ruminants...) à l'automne 2018, le reliquat à prendre en compte doit être augmenté de 10 kgN/ ha par rapport aux valeurs figurant dans ce tableau (données résultant de l'étude statistique des mesures 2019).



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

avec la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
«Développement agricole et
rural»